



Saison 2012



© Fabrice Lambert / Sportbreizh.com

La remise des récompenses 2011 avec les Ecoles de Cyclisme du CD56

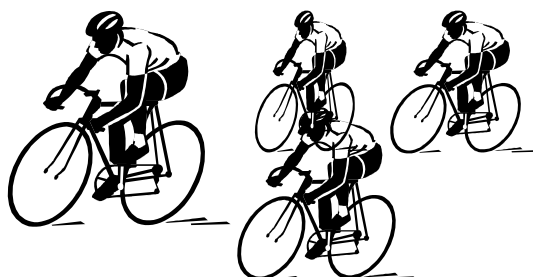
SOMMAIRE

PAGE 1	Page de garde
PAGE 2	Sommaire
PAGE 3 à 6	Règlement du Brassard CA 2012 Route et Piste
PAGE 7	Calendrier épreuves 1 ^{ère} Catégorie
PAGE 8	Calendrier épreuves 2 ^{ème} Catégorie
PAGE 9	Calendrier épreuves 3 ^{ème} Catégorie
PAGE 10	Calendrier épreuves Pass’Cyclisme
PAGE 11	Calendrier épreuves Juniors
PAGE 12	Calendrier épreuves Dames Minimimes –Cadettes
PAGE 13	Calendrier épreuves Dames 17 ans et plus
PAGE 14	Calendrier épreuves Cadets
PAGE 15	Calendrier épreuves Minimies
PAGE 16	Calendrier Ecole de Vélo
PAGE 17	Calendrier Piste Hommes et Dames 17 ans et plus et Cadet
PAGE 18	Calendrier Divisions Nationales
PAGE 19 à 21	Règlement du Brassard CA 2012 BMX
PAGE 22	Calendrier épreuves BMX

BRASSARD
BRASSARD
CREDIT AGRICOLE
du MORBIHAN

2012

REGLEMENT



ARTICLE I

Le Brassard Crédit Agricole du Morbihan s'adresse aux coureurs licenciés dans l'un des clubs Morbihannais affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE II

Les épreuves sur route et piste sélectionnées par le Comité d'Organisation du Crédit Agricole du Morbihan donnent droit à l'attribution de " Points Brassard C.A. " selon le barème défini dans l'article IV du présent règlement.

Ces épreuves ont été choisies au sein du calendrier départemental officiel, et parmi les épreuves régionales officielles.

ARTICLE III

Les groupes de coureurs suivants concourront indépendamment :

<u>Route</u> :	◆ 1 ^{er} groupe	Divisions Nationales, par équipe
	◆ 2 ^{ème} -	1 ^{ère} Catégories
	◆ 3 ^{ème} -	2 ^{ème} Catégories
	◆ 4 ^{ème} -	3 ^{ème} Catégories
	◆ 5 ^{ème} -	Pass' Cyclisme
	◆ 6 ^{ème} -	Juniors
	◆ 7 ^{ème} -	Cadets
	◆ 8 ^{ème} -	Minimes
	◆ 9 ^{ème} -	Dames A/ 17 ans et plus B/ Minimes et Cadettes
	◆ 10 ^{ème} -	Ecoles de Vélo, par club

Un coureur classé en Juniors peut également être classé en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégories.

<u>Piste</u> :	◆ 1er groupe	Hommes 17 ans et plus
	◆ 2 ^{ème} -	Dames 17 ans et plus
	◆ 3 ^{ème} -	Cadets

ARTICLE IV

Les coureurs licenciés dans l'un des clubs du Morbihan pourront marquer des points s'ils sont classés dans les dix premiers d'une épreuve en ligne ou circuit, d'une étape, demi-étape ou d'un classement général réservé à leurs catégories.

L'attribution de " Points Brassard C.A. " sera effectuée à chaque course sélectionnée pour le Brassard, de la manière suivante :

🏆 15 points Brassard C.A.		<i>au premier de la course</i>
🏆 9	-	<i>au second</i>
🏆 8	-	<i>au troisième</i>
🏆 7	-	<i>au quatrième</i>
🏆 6	-	<i>au cinquième</i>
🏆 5	-	<i>au sixième</i>
🏆 4	-	<i>au septième</i>
🏆 3	-	<i>au huitième</i>
🏆 2	-	<i>au neuvième</i>
🏆 1	-	<i>au dixième</i>

Le classement par équipe des Divisions Nationales s'effectuera en additionnant tous les points obtenus par les coureurs déclarés dans l'effectif de ces structures à la F.F.C., à la place réelle, dans les épreuves retenues.

Pour les classements route, **la montée de série en cours de saison implique un abattement de 70 %** (arrondi au point supérieur) sur le capital " Points Brassard C.A. " acquis en catégorie immédiatement inférieure, et sera communiquée par le Comité de Bretagne de Cyclisme.

Toutefois, un coureur ayant changé de série devra marquer au moins un point dans les épreuves de sa nouvelle série pour prétendre être classé dans celle-ci à l'issue de la saison.

Un coureur qui monte de catégorie en fin de saison le jour de la dernière épreuve du calendrier Brassard CA de sa nouvelle catégorie ou après, et qui ne peut donc effectuer aucune course sélectionnée au Brassard CA dans cette catégorie supérieure, se voit classé dans son ancienne catégorie en fonction des points acquis avant sa montée.

ARTICLE IV bis

Les points attribués seront doublés pour les épreuves du calendrier international et majorés de 50% pour les championnats régionaux.

Pour les épreuves en 2 demi-parties, seul le classement général est pris en compte et attribue la totalité des points du barème.

Pour les épreuves par étapes, le classement général final attribue la totalité des points et les étapes ou demi-étapes attribuent seulement la moitié.

ARTICLE V

Toutes les courses sélectionnées en début d'année pour le brassard C.A., et qui changeraient de série, n'attribueront plus de points brassard C.A. et ne seront pas remplacées. Il en est de même pour les épreuves annulées dans le cours de la saison.

Par contre, toute épreuve dont la date est modifiée demeure dans la liste des épreuves, à condition qu'elle ne soit pas déplacée le jour où une autre épreuve sélectionnée, de même série, se déroule, auquel cas l'épreuve déplacée ne ferait plus partie du Brassard C.A.

ARTICLE VI

En cas de contestation quant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve, seul le classement officiel paru dans les homologations éditées par le Comité de Bretagne de Cyclisme fera foi pour l'établissement du classement " Brassard C.A. ".

ARTICLE VII

Sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant le plus de "Points Brassard C.A." à la fin de la saison. Les points sont arrondis au demi-point supérieur.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant terminé le plus souvent premier des épreuves sélectionnées pour le brassard, et en cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de deuxièmes places sera déterminant et ainsi de suite...

Si ces critères ne permettent pas de départager les coureurs, ils sont classés ex-aequo.

ARTICLE VIII

En cas de contestation, seule la « Commission régionale de discipline » sera compétente pour régler les litiges.

ARTICLE IX

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque groupe au cours d'une réception dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, avenue de Kéranguen à VANNES, en fin d'année 2012.

En cas d'absence à cette réception, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer ces récompenses.

ARTICLE X

Les épreuves BMX concourent comme celles sur route et sur piste à un challenge clubs CA.

Un objet d'art récompensera le club ayant obtenu le plus grand nombre de " Points Club C.A. " selon le critère suivant :

- Au classement final de chaque catégorie, il sera attribué :
 - ◆ 5 points club C.A. pour le club du coureur classé premier
 - ◆ 4 points club C.A. pour le club du coureur classé second
 - ◆ 3 points club C.A. pour le club du coureur classé troisième
 - ◆ 2 points club C.A. pour le club du coureur classé quatrième
 - ◆ 1 point club C.A. pour le club du coureur classé cinquième
- 5 points club C.A. pour le club vainqueur du classement des D.N.

En espérant que le BRASSARD CREDIT AGRICOLE soit profitable au cyclisme Morbihannais, et agréable aux coureurs, dirigeants de club et organisateurs de courses, nous vous souhaitons 🍀

BONNE SAISON 2009
ET BON BRASSARD CREDIT AGRICOLE!





BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

1^{ERE} CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

09 AVRIL	LE BONO	AURAY CYCLISME
28 AVRIL	PLOUGOUMELLEN	V.C. DU GOLFE
17 MAI	TAUPONT (Championnat du Morbihan)	TAUPONT CYCLISME
19/20 MAI	TRO DIV STER	A.C. LANESTER 56
13 JUIN	VANNES	VELOCE VANNETAIS
30 JUIN	ELAN GACILIEN	U.S. LA GACILLY
08 JUILLET	LOCOAL MENDON	AURAY CYCLISME
04 AOUT	CLEGUEREC	V.C.PONTIVY
08 SEPTEMBRE	LORIENT LANVEUR	V.C.P. LORIENT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

2^{EME} CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

01 AVRIL	COLPO	O.C. LOCMINE
15 AVRIL	BIGNAN	O.C. LOCMINE
29 AVRIL	LANVAUDAN	U.C.P. PLOUAY
26/27 MAI	QUEVEN – ROUTES DU SCORFF	E.C. QUEVEN
03 JUIN	ST JEN DE VILLENARD	S.C.MALESTROIT
23 JUIN	GOURIN	CHASSEURS DE GOURIN
20 JUILLET	LOHEAC	U.S.LA GACILLY
19 AOUT	MESLAN	U.C.L. HENNEBONT
16 SEPTEMBRE	PLUVIGNER	E.C. PLUVIGNER



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

3EME CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

26 FEVRIER	SAINT AVE	VELOCE VANNETAIS
18 MARS	STE ANNE D'AURAY	U.C. AURAY
09 AVRIL	ELVEN	V.C. RIEUXOIS 56
28/29 AVRIL	ST MARCEL –RONDE LEGENDE U	S.C.MALESTROIT
06 MAI	PENVINS EN SARZEAU	V.S. RHUYS
17 JUIN	TREAL	U.S. LA GACILLY
22 JUILLET	LES FORGES	E.C.PLUVIGNOISE
18 AOUT	LE SOURN	V.C. PONTIVY
01 SEPTEMBRE	JOSSSELIN	U.C.P. JOSSSELIN



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

PASS' CYCLISME

CALENDRIER DES EPREUVES

25 FEVRIER	MELRAND	C.C. MANEGUEN
14 AVRIL	PEAULE	VELOCE VANNETAIS
28 AVRIL	PLOUGUMELLEN	V.C.GOLFE PLOEREN
01 MAI	AURAY BRECH	U.C. AURAY
17 MAI	RIEUX (Chpt du 56)	V.S. RIEUXOIS
17 JUIN	RIMAISSON EN BAUD	A.C.P. BAUD
07 JUILLET	LA TELHAIE EN GUER	U.S. LA GACILLY
22 JUILLET	QUEVEN	E.C. QUEVEN
03 AOUT	SARZEAU	V.S.RHUYS
15 SEPTEMBRE	LE TOUR DU PARC	V.S.RHUYS



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

JUNIORS

CALENDRIER DES EPREUVES

21 ET 22 AVRIL	TROPHEE CENTRE MORBIHAN	O.C. LOCMINE
24 JUIN	BIGNAN (Championnat du 56)	O.C. LOCMINE
15 JUILLET	LOCUNOLE (Championnat de Bretagne)	V.S.SCAER
02 SEPTEMBRE	TOUR DU MORBIHAN en ligne HENNEBONT	U.C.L. HENNEBONT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

DAMES MINIMES – CADETTES

CALENDRIER DES EPREUVES

08 AVRIL	MOREAC	O.C. LOCMINE
15 AVRIL	CRACH	U.C. AURAY
22 AVRIL	CALAN	V.C.P. LORIENT
02-JUIN	PLAINE HAUTE Championnat de Bretagne	VC QUINTIN
24 JUIN	BIGNAN Championnat du Morbihan	O.C. LOCMINE



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

DAMES 17 ANS ET PLUS

CALENDRIER DES EPREUVES

15 AVRIL	CRACH	UC AURAY
22 AVRIL	CALAN	V.C.P. LORIENT
17 MAI	RIEUX Championnat du Morbihan	VS RIEUX
02 JUIN	PLAINE HAUTE Championnat de Bretagne	VC QUINTIN



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

CADETS

CALENDRIER DES EPREUVES

11 MARS	NOYAL-PONTIVY	V.V. PONTIVY
01 AVRIL	LANGUIDIC	V.C. LANGUIDIC
22 AVRIL	LA CHAPELLE GACELINE	U.S.LA GACILLY
20 MAI	LANDEVANT	U.C.L.HENNEBONT
10 JUIN	PLOUAY	U.C.P. PLOUAY
24 JUIN	BIGNAN (Chpt du Morbihan)	O.C. LOCMINE
01 JUILLET	BUBRY	U.C. INGUINIEL
15 JUILLET	LOCUNOLE (Chpt de Bretagne)	V.S.SCAER
12 AOUT	MALACHAPPE PLUVIGNER	E.C. PLUVIGNER
16 SEPTEMBRE	MUZILLAC	VELOCE VANNETAIS



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

MINIMES

CALENDRIER DES EPREUVES

25 MARS	SAINT GERAND	V.C. PONTIVY
08 AVRIL	BRANDIVY	A.C.P. BAUD
20 MAI	MISSIRIAC	S.C. MALESTROIT
03 JUIN	INGUINIEL	U.C. INGUINIEL
24 JUIN	BIGNAN (Chpt du Morbihan)	O.C. LOCMINE
08 JUILLET	SAINT THURIAU	V.C. PONTIVY
15 JUILLET	LOCUNOLE (Chpt de Bretagne)	V.S.SCAER
01 SEPTEMBRE	JOSELIN	U.C.P. JOSSELIN



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

ECOLES DE VELO

CALENDRIER DES EPREUVES

	1 ^{er} Avril	COLPO	O.C LOCMINE
	15 Avril	CRACH	U.C.AURAY
1	3 Mai	PLOUAY TROPHEE DEP. 56	U.C.P.PLOUAY
	10 Juin	PLOUAY	U.C.P.PLOUAY
	7 Juillet	CAMORS	E.C.EVEL
	2 Septembre	PLUMELIAU	A.C.P BAUB



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

PISTE

CADETS

HOMMES 17ans et plus

DAMES 17ans et plus

CALENDRIER DES EPREUVES

23 MARS	LES 100 TOURS	E.P. DE VANNES
30 MARS	L'HERMINE	E.P. DE VANNES
21 SEPTEMBRE	SOUVENIR ANTHONY AMARO	E.P. DE VANNES
28 SEPTEMBRE	TOURNOI DE KEIRIN	E.P. DE VANNES
Classement général de la coupe du Conseil général		E.P. DE VANNES et PLOUAY
Classement général du challenge régional disputé sur 3 épreuves		



- 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point attribués par épreuve, omnium ou classement général
- Si un coureur d'un autre département termine dans les 8 premiers d'une épreuve ou d'un classement général, les points ne sont pas redistribués à un coureur du CD 56.



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

DIVISIONS NATIONALES

CALENDRIER DES EPREUVES

26 FEV	ROUTE BRETONNE SOUVENIR LOIC LE FLOHIC	VELOCE VANNETAIS
04 MARS	MANCHE ATLANTIQUE	V.C. GOLFE PLOEREN
11 MARS	CIRCUIT DU MORBIHAN	MORBIHAN O.C.
18 MARS	FLECHE DE LOCMINE	O.C. LOCMINE
25 MARS	BOUCLES GUEGONNAISES	U.C. JOSSELIN
01 JUILLET	MANCHE OCEAN	U.C. AURAY
15 SEPTEMBRE	TOUR DE RHUYS	V.S. RHUYS



**BRASSARD
CREDIT AGRICOLE
du MORBIHAN**

BMX

2012

REGLEMENT



ARTICLE I

Le Brassard Crédit Agricole du Morbihan s'adresse aux coureurs licenciés dans l'un des clubs Morbihannais affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE II

Les épreuves de BMX sélectionnées par le Comité d'Organisation du Crédit Agricole du Morbihan donnent droit à l'attribution de " Points Brassard C.A. " selon le barème défini dans l'article IV du présent règlement.

Ces épreuves ont été choisies au sein du calendrier départemental officiel, et parmi une épreuve régionale officielle.

ARTICLE III

Les groupes de coureurs suivants concourront indépendamment :

- ◆ 1^{er} groupe Pré licenciés, poussins, pupilles, benjamin
- ◆ 2ème - minimes, cadets
- ◆ 3ème - 17/24 ,25/29
- ◆ 4ème - masters, vétérans

ARTICLE IV

Les coureurs licenciés dans l'un des clubs du Morbihan pourront marquer des points s'ils sont classés dans les seize premiers d'une épreuve

L'attribution de " Points Brassard C.A. " sera effectuée à chaque course sélectionnée pour le Brassard, de la manière suivante :

🏆 16 points Brassard C.A.	<i>au premier de la course</i>
🏆 15 -	<i>au second</i>
🏆 14 -	<i>au troisième</i>
🏆 13 -	<i>au quatrième</i>
🏆 12 -	<i>au cinquième</i>
🏆 11 -	<i>au sixième</i>
🏆 10 -	<i>au septième</i>
🏆 9 -	<i>au huitième</i>
🏆 8 -	<i>au neuvième</i>
🏆 7 -	<i>au dixième</i>
🏆 6 -	<i>au onzième</i>
🏆 5 -	<i>au douzième</i>
🏆 4 -	<i>au treizième</i>
🏆 3 -	<i>au quatorzième</i>
🏆 2 -	<i>au quinzième</i>
🏆 1 -	<i>au seizième</i>

Les points seront attribués au 16 finalistes des finales A et B sur les épreuves départementales. les points sur l'épreuve de la coupe de Bretagne seront attribués en fonction des seize morbihannais qui apparaitront en premier dans le classement généra

ARTICLE VI

En cas de contestation quant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve, seul le classement officiel paru dans les homologations éditées par le Comité de Bretagne de Cyclisme fera foi pour l'établissement du classement " Brassard C.A. ".

ARTICLE VII

Sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant le plus de "Points Brassard C.A." à la fin de la saison. Les points sont arrondis au demi-point supérieur.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera désigné vainqueur de sa série, le pilote ayant terminé le plus souvent premier des épreuves sélectionnées pour le brassard, et en cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de deuxièmes places sera déterminant et ainsi de suite...

Si ces critères ne permettent pas de départager les coureurs, ils sont classés ex-æquo.

ARTICLE VIII

En cas de contestation, seule la « Commission régionale de discipline » sera compétente pour régler les litiges.

ARTICLE IX

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque groupe au cours d'une réception dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, avenue de Kéranguen à VANNES, en fin d'année 2012.

En cas d'absence à cette réception, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer ces récompenses.

ARTICLE X

Les épreuves BMX concourent comme celles sur route et sur piste à un challenge clubs CA.

Un objet d'art récompensera le club ayant obtenu le plus grand nombre de " Points Club C.A. " selon le critère suivant :

- Au classement final de chaque catégorie, il sera attribué :
 - ◆ 5 points club C.A. pour le club du coureur classé premier
 - ◆ 4 points club C.A. pour le club du coureur classé second
 - ◆ 3 points club C.A. pour le club du coureur classé troisième
 - ◆ 2 points club C.A. pour le club du coureur classé quatrième

En espérant que le BRASSARD CREDIT AGRICOLE soit profitable au cyclisme Morbihannais, et agréable aux coureurs, dirigeants de club et organisateurs de courses, nous vous souhaitons une bonne saison 2012.



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2012

BMX

CALENDRIER DES EPREUVES

23 Septembre	THEIX	BMX THEIX
30 Septembre	TREGUEUX –COUPE DE BRETAGNE	BMX TREGUEUX
06 Octobre	LORIENT	LORIENT BMX
21 Octobre	HENNEBONT	HENNEBONT BMX



BONNE SAISON 2012
ET BON BRASSARD CREDIT AGRICOLE!